

PROFIL DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE EN SASKATCHEWAN

NOVEMBRE 2011

GOUVERNANCE

Saskatchewan : Structure de gouvernance de l'éducation de la petite enfance en Saskatchewan	
Ministère	Ministère de l'Éducation
Unité de surveillance conjointe	Non
Ministères connexes	Ministère des Services sociaux
Cadre stratégique	Pas de cadre intégré sur l'éducation de la petite enfance.
Lois	<p><i>The Child Care Act (Loi sur l'éducation) (1989, modifié en 2000 et 2002)</i> http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Statutes/Statutes/C7-3.pdf</p> <p><i>The Child Care Regulations (le Règlement sur la garde d'enfants) (2001)</i> http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Regulations/Regulations/C7-3R2.pdf</p> <p><i>Education Act (Loi sur l'éducation) (1995, modifié en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002)</i> <i>The Independent Schools Regulations (le Règlement sur les écoles indépendantes).</i></p>
Surveillance et consultation publique	Aucun organisme provincial
Prestation locale des services	Prémamanuelle et maternelle : divisions scolaires. Services de garde: bureaux régionaux http://www.education.gov.sk.ca/ELCC

Organisation du ministère

Le ministère de l'Éducation comprend les services d'éducation et de garde des jeunes enfants, l'éducation de la prématernelle jusqu'à la 12e année, l'alphabétisation et les bibliothèques. La *Early Years Branch* comprend l'Unité des services d'éducation et de garde des jeunes enfants, l'Unité régionale des services de garde, l'Éducation de la petite enfance et le Développement de la petite enfance ainsi que les Services intégrés. La *Early Years Branch* administre les lois, fournit des directives et des conseils en matière de politiques et de programmes et assure un soutien financier pour les services suivants : les services de garde accrédités, les programmes et les services de prématernelle, la *KidsFirst Strategy*, les initiatives de développement de la petite enfance et les services d'intervention précoce.

La *Student Achievement and Supports Branch* est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'études au niveau provincial ainsi que l'évaluation des ressources pour les écoles M à 12. La

Le ministère des Services sociaux administre le *Child Care Subsidy Program* (le Programme de subvention des services de garde).

Conception des services

Maternelle : Toutes les divisions scolaires offrent des programmes de maternelle soit quotidiennement pour des demi-journées, soit tous les deux jours pour des journées complètes. Récemment, certaines

divisions scolaires offrent un programme de maternelle à temps plein. L'âge d'admissibilité varie selon la division scolaire.

Prématernelle pour les enfants de 4 ans : Les programmes de prématernelle sont exploités par les divisions scolaires. Elles emploient un enseignant possédant un baccalauréat en éducation ainsi qu'un adjoint d'enseignement. Les programmes de prématernelle suivent les lignes directrices provinciales. Ils mettent l'accent sur l'engagement familial et les visites à domicile ainsi que les collations nutritives et la collaboration entre les organismes. Les divisions scolaires peuvent travailler en partenariat avec un organisme communautaire afin d'offrir des programmes de maternelle (p. ex. le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones).

Programmes d'éducation préscolaire : Ces programmes sont également appelés des crèches ou des garderies. Ce sont des programmes pour les enfants de 2 à 4 ans, à temps partiel et non réglementés. Les prématernelles sont généralement exploitées par des particuliers ou des groupes communautaires tels que des conseils de parents, des conseils des garderies ou des associations communautaires. Ils peuvent employer des éducateurs de la petite enfance.

Garderies réglementées : Les exploitants des garderies réglementées en Saskatchewan sont principalement des organismes à but non lucratif. La plupart des garderies sont exploitées par des conseils incorporés de parents. Les services de garde pour les nourrissons et les enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité sont dispensés par des garderies et des centres accrédités de garde en milieu familial ; des garderies familiales de groupe ainsi que des *Teen Student Support Family Child Care Homes* (les services de soutien aux étudiants adolescents en milieu familial). La Province peut octroyer une accréditation mais ne subventionnera pas une garderie à but lucratif.

La surveillance et le soutien à l'échelle locale

Vingt-huit divisions scolaires offrent des programmes de maternelle et de prématernelle. Trois bureaux régionaux assurent le suivi, la délivrance des permis et la consultation des garderies réglementées. Les garderies réglementées sont tenus d'avoir un minimum de participation parentale au sein de leur organisation, soit par des conseils d'administration composés de parents, soit par des comités consultatifs de parents.

FINANCEMENT

Saskatchewan : Financement pour les services à la petite enfance [2011-2012]	
Maternelle publique	55 000 000 ¹
Autre programme d'EPE financé par l'État (prématernelle)	17 600 000 ²
Prématernelle publique	72 500 000 ³
Dépenses totales pour l'éducation de la petite enfance :	145 100 000
Budget provincial 2011-2012 (estimation) :	10 679 000 000 ⁴
Éducation de la petite enfance, en pourcentage du budget provincial :	1,36 %
1. Moyenne provinciale de 5 000 \$ par enfant x 11 000 enfants	
2. Estimation : 65 000 \$ par programme x 271 programmes ; ministère de l'Éducation, novembre 2011	
3. (Estimation) Budget de la Saskatchewan 2011-2012 http://www.finance.gov.sk.ca/budget2011-12/2011-12Estimates.pdf	
4. (Estimation) Budget de la Saskatchewan 2011-2012 http://www.finance.gov.sk.ca/budget2011-12/2011-12Estimates.pdf	

Le gouvernement de la Saskatchewan octroie des subventions pour les augmentations salariales, le recrutement et la formation.

Saskatchewan : Répartition du financement des services de garde réglementés¹		%
Subventions pour augmenter les places en garderie : ministère des Services sociaux		26
Financement du programme		68
Besoins spéciaux		6
1. Estimation des allocations basée sur : Budget de la Saskatchewan (Estimations) 2011-2012 http://www.finance.gov.sk.ca/budget2011-12/2011-12 Estimates.pdf and Beach et al (2009) <i>ECEC in Canada 2009</i> . http://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/09/11/early-childhood-education-and-care-canada-2008		

Dans son plan pour 2011-2012, le ministère de l'Éducation énumère ses principales actions au sein de l'éducation de la petite enfance y compris l'augmentation du nombre de places en garderie, notamment des places dans les écoles. Le ministère réaffirme aussi son engagement à l'augmentation du nombre de programmes de prématernelle pour les enfants vulnérables. Dans le budget du printemps 2011–2012 on a annoncé que 2,1 millions de \$ sera utilisé pour soutenir le développement de 500 nouvelles places en garderie dans 13 collectivités, dont 156 places désignées pour les établissements d'enseignement postsecondaire. 4 millions de dollars du budget sera versé pour les services de garde dans les écoles. 2,6 millions de dollars supplémentaires seront destinés au développement de 40 programmes de prématernelle supplémentaires pour un maximum de 640 enfants de trois et quatre ans, dans des collectivités ciblées comme ayant des besoins importants. Une somme supplémentaire de 2 M de \$ sera allouée pour appuyer la rénovation des installations.

ACCÈS

Saskatchewan : Population des enfants de 0 à 5 ans (2010)¹	
Population des enfants âgés de 0 à 5 ans	80 898
Population totale	1 045 622
Enfants de 0 à 5 ans en pourcentage de la population totale	7,7 %
1. Statistique Canada. Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1 ^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010. CANSIM, tableau 051-0001.	

Saskatchewan : Maternelle 2010	
Les enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle (2010) ¹	11 200
Population d'enfants âgés de 5 ans (2010) ²	12 535
% des enfants âgés de 5 ans fréquentant la maternelle	89 %
1. http://www.education.gov.sk.ca/adx/asp/adxGetMedia.aspx?DocID=229,134,107,81,1,Documents&MediaID=15722&File . Ne comprend pas les autochtones dans les écoles des réserves.	
2. Statistique Canada. Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1 ^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel, 2010. CANSIM, tableau 051-0001.	

Saskatchewan : Éducation de la petite enfance – inscription des enfants âgés de 2 à 4 ans, 2008-2009¹	
Enfants dont les parents travaillent ou poursuivent des études	5 000
Enfants dont les parents ne travaillent pas	3 600
Enfants fréquentant des programmes de prématernelle ²	3 600
Nombre total d'enfants fréquentant des programmes d'éducation de la petite enfance	12 500
Population d'enfants âgés de 2 à 4 ans	35 500
% de la population d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant un programme d'éducation de la petite enfance	35 %

1. Données adaptées de Statistique Canada. L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Cycle 8, 2008-2009. Totalisation spéciale. Données de l'ELNEJ Cycle 8. L'entrevue de l'ELNEJ demande aux parents d'indiquer leur principal arrangement en matière de garde d'enfant en dehors de l'école publique. On estime que 20 % des enfants de 2 à 4 ans, dont un parent ne travaille pas ou ne poursuit pas d'études, assiste à un programme préscolaire.
2. Environ 3 600 enfants étaient inscrits dans des programmes de prématernelle en 2008/2009.
<http://www.education.gov.sk.ca/2010-Indicators>

Certaines divisions scolaires offrent des classes supplémentaires au niveau préscolaire ou prématernelle, comme les programmes d'immersion française. Ces programmes ne ciblent pas forcément les familles vulnérables. Le Conseil des écoles Fransaskois offre des programmes préscolaires pour tous les enfants de 3 ou 4 ans.

Les enfants qui ont des besoins d'apprentissage particuliers peuvent commencer à fréquenter l'école à l'âge de trois ans grâce à l'*Early Entrance* (l'inscription précoce). Ceci est distinct de la prématernelle. En 2010, environ 200 enfants de trois et quatre ans étaient inscrits à ce programme (*Early Entrance*) dans les écoles provinciales de la Saskatchewan.

<http://www.education.gov.sk.ca/2010-Indicators>

Saskatchewan : Places réglementées de garde d'enfants, mars 2011¹	
Services de garde en établissement	
• Nourrisson (0 à 18 mois)	846
• Tout-petits (18 à 30 mois)	1 965
• Préscolaire (30 mois à 5 ans)	4 640
• Âge scolaire (5 à 12 ans)	1 158
Inscription dans un service de garde privé	2 239
La capacité autorisée totale	11 761
Il y a un total de 12 700 places en garderie. Elles sont soit opérationnelles, soit en développement pour 2011/2011.	
1. http://www.education.gov.sk.ca/Annual-Report	
Note : On estime qu'il y a 80 centres de services de garde supplémentaires pour les Premières Nations dans les réserves autochtones. Le gouvernement de la Saskatchewan ne réglemente pas les programmes de garde dans les réserves. Le programme <i>Bon départ</i> à l'attention des autochtones dessert les enfants d'âge préscolaire dans les réserves et hors réserve. Les programmes d'éducation préscolaire des Premières Nations sont financés par le gouvernement fédéral. http://www.fsin.com/index.php/early-learning-a-child-care.html http://www.education.gov.sk.ca/ABLKC-Early-Learning http://www.education.gov.sk.ca/early-learning-literature-review	

Saskatchewan : Nombre de mères qui font partie de la population active, selon l'âge de leur enfant le plus jeune, 2010¹		
Âge du plus jeune enfant	Nombre de mères qui font partie de la main-d'œuvre	% des mères
Enfants âgés de 0 à 2 ans	20 800	66,9 %
Enfants âgés de 3 à 5 ans	14 700	78,6 %
Nombre de mères qui font partie de la population active dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	35 500	71,3 %
Nombre de mères qui ne font pas partie de la population active, dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	14 300	28,7 %
Nombre total de mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans	49 800	100 %
1. Statistique Canada. Enquête sur la population active. Prévisions des femmes actives sur le marché du travail ayant des enfants, selon l'âge du plus jeune enfant, Canada et les provinces. Moyennes annuelles pour 2010.		

L'inclusion

Les conseils scolaires sont tenus par l'*Education Act* (la Loi sur l'éducation) et les *Education Regulations* (le Règlement sur l'éducation) d'offrir des programmes et des services éducatifs pour les enfants ayant des besoins différents. La *Student Support Service Branch* (la branche des services de soutien aux étudiants) du ministère de l'Éducation appuie les programmes pour les enfants ayant des grands besoins, y compris des programmes d'inscription précoce pour les enfants de trois et quatre ans.

Le *Child Care Inclusion Program* (le programme d'intégration de garde d'enfants) favorise l'inclusion des enfants ayant des besoins divers dans des services de garde réglementés, y compris en accordant les subventions suivantes :

- La *Individual Inclusion Grant* est un soutien financier pour la supervision supplémentaire d'un enfant ayant des besoins divers ;
- La *Enhanced Accessibility Grant* est un soutien financier pour la supervision supplémentaire d'un enfant ayant des besoins particulièrement divers ;
- La *Adapted Equipment Grant* pour l'équipement spécial et la *Training and Resource Grant* ont pour but d'assurer que les fournisseurs de service de garde aient la formation nécessaire pour travailler avec des enfants ayant des besoins divers.

<http://www.education.gov.sk.ca/ELCC/inclusion-program/>

Le financement *Centre Inclusion block funding* remplace les subventions des *Individual Inclusion grants* dans plusieurs centres ayant un pourcentage élevé d'enfants reconnus comme ayant des besoins divers et provenant de familles soit à très faible revenu, soit qui mènent des vies itinérantes, soit monoparentales.

Le programme *KidsFirst* ainsi que 13 programmes d'intervention précoce orientent les familles vulnérables et celles ayant des enfants avec des besoins spéciaux vers les programmes d'éducation de la petite enfance, y compris les services de garde, les programmes d'éducation préscolaire, et la prématernelle .

<http://www.education.gov.sk.ca/KidsFirst>

<http://www.education.gov.sk.ca/ECIP>

LES ENVIRONNEMENTS D'APPRENTISSAGE

Saskatchewan : Le programme d'enseignement	
<i>Kindergarten Saskatchewan Curriculum (Le programme d'études de maternelle de la Saskatchewan)</i> (2010)	<p>Une approche de l'apprentissage par l'interaction axée sur le jeu. L'apprentissage par l'interaction offre aux enfants la possibilité de tester des théories et de construire des connaissances, des habiletés et des habitudes de l'esprit qui conduisent à une meilleure compréhension du monde et de l'expérience humaine.</p> <p>Les caractéristiques de l'environnement, la conversation et le jeu constituent la base de l'apprentissage des enfants. Dans une classe de maternelle efficace, un environnement flexible et dynamique stimule l'enquête, facilite le jeu et inspire la curiosité. À travers des conversations significatives, le respect et les relations sont renforcés. Le jeu offre aux enfants l'occasion d'acquérir des connaissances en créant et en testant des théories, en développant leurs compétences. Le jeu les aide également à donner un sens au monde qui les entoure.</p> <p>https://www.edonline.sk.ca/webapps/moe-curriculum-BBLEARN/index.jsp?kindergarten=true&lang=en&view=kindergarten_home&XML=kindergarten.xml</p>
<i>Better Beginnings, Better Futures: Effective Practices Policy and</i>	Un guide de mise en œuvre d'un programme d'apprentissage holistique adapté au niveau de développement des enfants.

<i>Guidelines for Prekindergarten in Saskatchewan (2008)</i>	Il se concentre sur le développement sain de l'enfant dans son ensemble ainsi que l'engagement de la famille et les partenariats communautaires. http://www.education.gov.sk.ca/EY/Pre-k/program-guidelines
<i>Jouer et explorer : Early Learning Program Guide (avril 2008) / Jouer et explorer, Guide du programme d'apprentissage, Pour la petite enfance, septembre 2008</i>	Guide pour promouvoir les expériences d'apprentissage de haute qualité basées sur le jeu et adaptées aux enfants de trois, quatre et cinq ans dans une variété de milieux, y compris les garderies et les classes de prématernelle. http://www.education.gov.sk.ca/ELCC/play-and-exploration-program-guide

Une variété de services de maternelles est offerte : la maternelle francophone, anglophone, en immersion française et français de base. Certaines divisions scolaires offrent aussi un programme bilingue ukrainien-anglais. Certaines divisions scolaires offrent un soutien en anglais langue seconde (ALS) pour les enfants de la maternelle.

La Saskatchewan a un guide de programme d'études des langues autochtones allant de la maternelle à la 12^e année. La prématernelle est offerte en anglais. Elle est aussi offerte dans des programmes d'immersion de Dene et Cree dans un petit nombre de classes.

Transition à l'école

Les *Early Childhood Intervention Programs* (ECIP) (les programmes d'intervention précoce) constituent un réseau provincial de soutien aux familles avec des enfants qui éprouvent des retards de développement. Le personnel des ECIP sont un lien vers les programmes d'éducation de la petite enfance (y compris les services de garde, la prématernelle et la maternelle). Ils travaillent avec d'autres professionnels et avec les familles pour réaliser des transitions en douceur vers l'école.
<http://www.education.gov.sk.ca/ECIP>

L'environnement de travail

- La taille des groupes en service de garderie : Il y a un maximum de 90 places par centre, dont 12 places pour les nourrissons.
- La taille des classes de prématernelle : Les classes sont composées de seize élèves avec un ratio d'un adulte pour huit enfants.
- La taille des classes de prématernelle : La taille des classes n'est pas spécifiée pour les enfants de 5 ans.

Saskatchewan : Taille du groupe et ratio personnel-enfants dans les services de garde accrédités ¹		
Age	Ratio personnel-enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe
Nourrisson (0 à 18 mois)	1:3	6
Tout-petits (18 à 30 mois)	1:5	10
Pré-scolaire (30 mois à 5 ans)	1:10	20
Âge scolaire	1:15	30

1. <http://www.education.gov.sk.ca/elcc/licensemanual>

Le personnel

Saskatchewan : Qualifications des éducateurs	
Les enseignants à la maternelle et prématernelle	Pour être admissible à un certificat, les enseignants doivent répondre aux exigences de base suivantes : un diplôme de la Saskatchewan de 12e année ou son équivalent ; un diplôme universitaire approuvé ou son équivalent ; au moins quatre années d'études postsecondaires ; la réussite d'un programme approuvé de formation des enseignants ; la maîtrise de l'anglais ou du français (pour ceux qui enseignent en

	français). En outre, les lignes directrices de la prématernelle encouragent la spécialisation dans l'éducation de la petite enfance.
Éducateurs à la petite enfance	<p>Éducateur de la petite enfance I : un cours d'introduction de 120 heures en éducation de la petite enfance d'une université, institut technique, collège régional ou établissement d'enseignement postsecondaire ou équivalent.</p> <p>Éducateur de la petite enfance II : un certificat en éducation de la petite enfance d'une université, institut technique ou collège régional ou établissement d'enseignement postsecondaire, ou équivalent (qui a réussi avec succès les études ou l'équivalent du certificat d'un an en éducation.)</p> <p>Éducateur de la petite enfance III : un cours d'introduction de deux ans en éducation de la petite enfance d'une université, institut technique, collège régional ou établissement d'enseignement postsecondaire ou équivalent.</p> <p>http://www.education.gov.sk.ca/elcc/licensemanual</p>

Le salaire annuel moyen des enseignants et des éducateurs à la petite enfance		
Enseignant 2008-2009 ¹	Éducateur à la petite enfance 2009 - 2010 ²	Le salaire d'un éducateur de la petite enfance en pourcentage du salaire des enseignants
\$ 59 070	\$ 33 945 ¹	58 %
<p>1. Brockington, R. (2010) <i>Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009</i>. Statistique Canada. www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010088-eng.htm;</p> <p>2. Un EPE à temps plein gagne 16,32 \$ par heure x 40 heures/semaine x 52 semaines. Adapté de Statistique Canada, Enquête sur la population active. Employés salariés et moyenne hebdomadaire pour les professions de CNO 2006 E217- Les éducateurs de la petite enfance et assistants selon le plus haut niveau de scolarité. Canada et les provinces, 2009 / 2010 en moyenne sur deux ans. Totalisation spéciale.</p>		

Saskatchewan : Exigences professionnelles requises pour les éducateurs		
	Exigence de reconnaissance professionnelle	Exigence en formation professionnelle
Enseignants en maternelle ¹	Certificat, ministère de l'éducation. Un permis d'enseignement professionnel « A » permet d'enseigner dans les classes de la maternelle à la 12e année.	
Éducateurs de la petite enfance ²	Certificat La <i>Early Learning and Child Care Branch</i> (les services d'éducation et de garde des jeunes enfants), ministère de l'Éducation	
<p>1. http://www.qp.gov.sk.ca/documents/english/Regulations/Regulations/e0-2r11.pdf</p> <p>2. Règlement des services de garde: 53/2010. http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/2010/053.pdf</p>		

RESPONSABILITÉ

Rapports d'activités annuels : *Securing Our Future: Le Early Child Development Progress Report 2007/2008* présente les domaines d'action et les dépenses faites par le gouvernement de la Saskatchewan comme convenu dans les documents suivants : *le Communiqué on Early Childhood Development 2000, le Multilateral Framework Agreement on Early Learning and Child Care 2003 et la Federal Child Care Spaces Initiative 2007.*

<http://www.education.gov.sk.ca/adx/asp/adxGetMedia.aspx?DocID=1178,182,136,107,81,1,Documents&MediaID=14200&Filename=Securing+Our+Future+SK+ECD+Progress+Report+2007-08.pdf>

Le rapport annuel du ministère de l'Éducation documente les progrès du gouvernement vers la réalisation des engagements en matière d'éducation.

<http://www.education.gov.sk.ca/financial-statement-sdtlcf-10-11>

Le suivi de la population : la Saskatchewan fournit les informations et fait le bilan de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance pour les enfants fréquentant la maternelle dans les écoles provinciales et dans certaines écoles des réserves. La participation des organismes provinciaux dans la collecte de données pour l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance pour l'année 2011, assure une base de résultats pour la province.

<http://www.education.gov.sk.ca/financial-statement-sdtlcf-10-11>